



Commune
d'Evionnaz

Déchets

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Entrée en vigueur de la taxe au sac dès le 1er janvier 2018

www.tax-au-sac-valais.ch

Ordures ménagères

Le ramassage est assuré chaque vendredi en fin de matinée ou début d'après-midi (le jeudi en cas de jour férié) par l'entreprise Favre SA. Pour les immeubles ne disposant pas de containers, les sacs contenant uniquement les déchets ménagers sont à déposer en bordure de route le jour même du ramassage, et non la veille, pour éviter qu'ils ne soient éventrés par les animaux. Pour les habitants de La Rasse, nous précisons que les containers installés au départ du chemin des Cornes sont réservés aux résidents des hameaux des Cornes, Chez-Fraret et l'Epignat.

Textiles

Le dépôt est autorisé dans le container réservé à cet effet à proximité de la benne à verres du village d'Evionnaz, en face de la cour d'école.

Verres

La récupération du verre est possible dans les bennes spéciales placées dans les villages :

- Evionnaz : en face de la cour d'école.
- La Balmaz : sur la place aménagée après le pont sous les CFF, à droite.
- La Rasse : au départ du chemin conduisant aux Cornes.

Des bennes sont également à disposition à la déchèterie communale. Le dépôt de verres est interdit le soir dès 22h00, le dimanche et les jours fériés.

PET

La récupération des bouteilles en Pet est prévue à proximité de la benne à verres du village d'Evionnaz, à l'arrière du magasin d'alimentation Proxi, ainsi qu'à la déchèterie communale.

DÉCHÈTERIE COMMUNALE

Conseiller responsable : [Damien Rappaz](#)

T 027 767 11 13

damien.rappaz@evionnaz.ch

[Directives d'exploitation et tarifs de la déchetterie intercommunale](#)

Pour les déchets spéciaux, un centre de récupération est à disposition à proximité de la STEP, sous le pont de l'autoroute en bordure du Rhône. Cette déchèterie est ouverte toute l'année selon l'horaire suivant :

Horaire d'été (dernier dimanche de mars - dernier dimanche d'octobre)

- mercredi de 16h à 19h
- samedi de 9h à 12h

Horaire d'hiver (dernier dimanche d'octobre - dernier dimanche de mars)

- mercredi de 15h à 17h
- samedi de 9h à 12h

Peuvent y être déposés en se conformant aux directives de l'exploitant :

- Papiers et cartons (en paquets ficelés)
- Plastiques
- Verres
- Aluminium (propre)
- Frigos et congélateurs
- Fer blanc
- Ferraille
- Huiles (végétale et minérale)
- Lampes et néons (non brisés)
- Batteries
- Pneus
- Objets encombrants

- Déchets de bois, de taille
- Gazon
- Matériaux de démolition jusqu'à 100 litres.

Crottes de chiens

De nombreux « robidog » sont disposés en divers endroits de la Commune pour récupérer ces excréments. Nous remercions les détenteurs de chiens de faire preuve de discipline.

GreenServices

Vous ne pouvez pas vous déplacer ou vous n'avez pas le temps d'aller à la déchetterie. GreenServices le fait pour vous.

Renseignements et informations

www.decapservices.com/greenservices